

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025- 088

DECISION MUNICIPALE

CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT - VILLE
BEGUINAGE - STUDIO 51

3.3—Location

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil municipal
au Maire,

Vu le budget primitif **2025** de la commune voté le **18 décembre 2024**,

Vu les **délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2022 et du 21 mars 2024** relatives
à la mise en œuvre d'un dispositif de mise à disposition de logements pour les étudiants en médecine,

Considérant la stratégie santé initiée par la commune et l'aménagement d'un **logement au Béguinage**

destiné à faciliter la venue d'étudiants stagiaires ou de médecins remplaçants en médecine générale,

Considérant la nécessité pour stagiaire en médecine générale auprès du
docteur exerçant à Gravelines, d'être hébergée durant sa période de stage,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un contrat de prêt à usage ou commodat pour mettre à disposition de
Madame ; stagiaire en médecine générale auprès du docteur
à Gravelines, le studio n°51 sis dans l'immeuble dit « Le Béguinage ».

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit du **12 au 16 mai 2025, du 16 au 27 juin 2025, du**
28 juillet au 1^{er} août 2025, du 11 au 14 août 2025, du 22 au 26 septembre 2025.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances
Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision.

Fait à GRAVELINES, le

02 JUIN 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **02 JUIN 2025**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **02 JUIN 2025**



Bertrand RINGOT